

## Des employeurs se regroupent en Essonne

Le 15 novembre, une quinzaine de responsables d'entreprises essonniennes ont créé un groupement d'employeurs. Ce type de structure, peu connue, "permet aux entreprises de partager des compétences" comme l'explique Thomas Chaudron, le coordonnateur des diverses parties prenantes dans cette initiative. A l'origine, l'association des cadres en recherche d'emploi, Partenance, a fourni les moyens de l'action, ensuite relayée par la CCI de l'Essonne. Puis le réseau Alliance Emploi a apporté son concours grâce à son expérience du concept de groupement d'employeurs, le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise de l'Essonne fournissant le liers des adhérents.

Toutes ces volontés ont permis d'atteindre l'objectif résultant de sessions de réflexion à l'issue desquelles il était apparu clairement qu'existaient "des besoins communs en gestion des ressources humaines, en gestion de données informatisées ou en gestion financière par exemple" comme le souligne Bill-Noël Prieto, président de la section Essonne du CJD.

Si l'idée qui consiste à mettre à disposition de chacun des compétences à temps partiel qu'il ne pourrait assumer en restant seul, la réalisation est plus délicate. L'un des adhérents, Marc Bessière relève qu'«il n'est pas habituel que les entreprises aient envie de partager des informations sensibles mais c'est le pas qu'il faut franchir pour continuer de se développer». Ce jeune chef d'entreprise y voit un autre avantage : «le salarié en temps partagé pourra faire profiter mon entreprise des savoir-faire acquis dans d'autres», ajoute-t-il.

Des règles de fonctionnement strictes doivent cependant être appliquées : «Le recruté est embauché par le groupement d'employeurs et il est salarié par lui. Il ne doit surtout pas être utilisé comme un intérimaire».

• Pour tout savoir sur cette formule, contacter Monique Coatleven, CCI de l'Essonne, tel. : 01.60.79.91.10.